

DELIBERATION N° 2023/58

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Vente du terrain C n°1151 issu du détachement de la parcelle C n°1102 pour partie, en vue de la réinstallation de la pharmacie implantée sur la commune

Convocation du : 30 juin 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 5 juillet 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération est publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 11 juillet 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 11 juillet 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, BEAUX Karine et GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (1) : FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline

Membre absent non représenté (2) : TECK Delphine, DARME Jean-Luc

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite procéder à la vente de la parcelle, section C n°1151 issu du détachement de la parcelle C n°1102 pour partie (plan joint) pour une contenance de 1138 m², sur la commune de Légnac sur Save, située à proximité du cimetière, pour un prix de 175 000 euros (cent soixante-quinze mille euros) à la SCI ANABEL, immatriculée n° 919 176 073 R.C.S Toulouse.

La pharmacie de Légnac (propriété de la SCI ANABEL) souffre d'un réel manque d'espace et de stationnement. Son implantation actuelle ne permet ni d'évoluer ni de se développer. Cette vente permettra la construction d'une officine plus vaste, répondant à une demande des Légnacais et la mise en place d'un stationnement adapté.

Le site a été choisi avec attention. Il permettra la création d'un pôle santé sur la commune comprenant à proximité le vétérinaire et le nouveau centre de santé pour une offre de services adaptée et complète.

Monsieur le Maire propose d'approuver la vente du bien identifié ci-dessus

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la vente de ce bien,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 5 juillet 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

